

COMMUNE DE SOUDEILLES

BULLETIN N°15 AOUT 2022



Edité par la mairie – 200 tirages
Validé par Jean François Lafon Directeur de publication
Participants au bulletin :
Marie-Christine Delzor Mireille Howson Thomas Mignaut Carine Taleb

SOMMAIRE

I – LE MOT DU MAIRE

page 2

II – VIE COMMUNALE

- 1) Etat civil page 3
- 2) Commémoration du 08 mai 2022 page 4
- 3) Programme Commémorations du 15 août 2022 page 5
- 4) Ecole page 6
- 5) Retraite page 7
- 6) Remerciements page 7

III – VIE ELECTORALE

- 1) Elections Présidentielles page 8 - 9
- 2) Elections Législatives page 10 - 11
- 3) Elections Communauté de Communes de Ventadour page 12

IV – TRAVAUX

- 1) Voirie page 13
- 2) Rénovation thermique page 13
- 3) Eclairage public page 13
- 4) Terrain communal page 14
- 5) Ecole page 14

V – BUDGETS

- 1) Comptes administratifs 2021 page 15 - 16
- 2) Budgets primitifs 2022 page 17 - 18

VI – TARIFS ET REGLEMENTATIONS

- 1) SIRTOM page 19 - 23
- 2) Usage de l'eau page 24 - 25
- 3) Usage du feu page 26 - 27
- 4) Tarifs cantine page 27

VII – TOURISME

- 1) Les mystères de l'art page 28

VIII – ASSOCIATIONS

- 1) Association du Puy de la Tourte page 29

LE MOT DU MAIRE

C'est l'été,

Vive les Vacances !

C'est après une année riche, encore sous le signe de la vigilance, que l'année scolaire se termine. Nous avons pu à nouveau apprécier les sourires des enfants, heureux des vacances qui se profilent.

La saison estivale est synonyme de fête, mais aussi de dangers : canicule, incendie. Notre région est moins sensible à ces dernières, mais nous devons quand même être vigilants pour passer un été serein.

L'arrivée de l'été ne doit pas nous faire oublier l'horreur de la guerre et la folie guerrière d'un homme, qui nous replonges dans la mémoire de la Seconde Guerre Mondiale.

La guerre ne doit pas nous faire oublier la crise sanitaire, malgré la levée des restrictions, les cas positifs sont très nombreux.

Nous devons rester vigilants, ce n'est pas encore la fin de l'épidémie.

Dans ce bulletin vous trouverez les rubriques habituelles et un article sur les déchets que nous produisons.

Bonne lecture.

Bonne vacances à tous

Jean François Lafon

Horaires de la mairie :

Mardi et vendredi : 9H00 – 12H00 et
14H00 – 17H00

Jeudi : 9H00 – 12H00

Permanence des élus samedi : 10H00 –
12H00

Tél / fax : 05 55 93 08 38

Mail : soudeilles@mairie19.fr

Numéros d'urgence :

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Appel d'urgence européen : 112



Jean-François Lafon

II – VIE COMMUNALE

1. Etat civil



NAISSANCES

- SALGADO NOA NÉ LE 08 FEVRIER 2022
- VIALLANEIX ANTOINE NÉ LE 10 JUILLET 2022

Félicitations aux nouveaux parents.



DÉCÉS

- ROUBERTOUX MARIE LOUISE LE 20 AVRIL 2022
- BACHELLERIE MICHEL LE 03 MAI 2022

Transcription :

- ARMANI RENÉE ANGÈLE LE 02 AVRIL 2022
- GAYE SYLVIA ANDRÉA LE 14 JUIN 2022

L'équipe municipale présente toutes ses sincères condoléances aux familles.

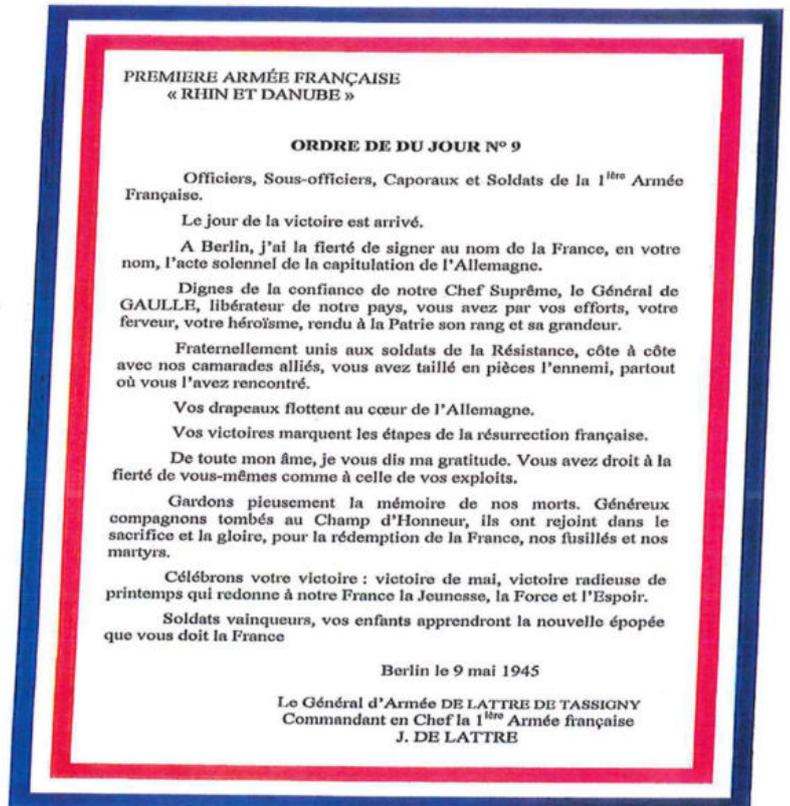
2. Commémoration du 08 mai 2022

Il y a 77 ans, le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait face aux forces alliées, après six ans d'une guerre qui aura fait au moins 60 millions de morts à travers le monde.

Dans notre petit village de Soudeilles, comme partout en France, la cérémonie de commémoration a été organisée sous un dimanche ensoleillé.

Après le traditionnel dépôt de gerbe, lecture fut faite du message de l'UFAC et du message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès du ministre des Armées.

La cérémonie s'est clôturée par une minute de silence.



3. Commémorations du 15 août 2022

Le 15 août 2022, le comité ANACR, Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance célébrera la commémoration annuelle de la bataille d'Egletons et de la Résistance.

Les cérémonies se dérouleront le 15 août en matinée :

EGLETONS

- 9h30 au vieux cimetière d'Egletons
- 9h45 stèle du Carrefour de la Résistance
- 10h entrée du Lycée Pierre Caraminot (ex ENP)

SOUDEILLES

- 10h30 stèle du commandant LANOT entrée du cimetière
- 10h45 stèle Gare de Soudeilles: camp d'internement des travailleurs juifs étrangers

DARNETS

- 11h00 stèle Carrefour RD 1089/RD119

Nous comptons sur votre présence.

Coordonnées de l'ANACR :

Tél : 06 79 06 19 19

Mail : fg.remond@gmail.com



4. Ecole

EFFECTIFS :

La rentrée scolaire 2022/2023 approchant, nous vous communiquons les effectifs prévisionnels pour l'année à venir.

- **MOUSTIER-VENTADOUR :** ▼ 16 élèves (7 PS, 4 MS, 5 GS)
(17 élèves en 2021/2022)
- **SOUDEILLES :** ▼ 18 élèves (8 CP, 4 CE1, 6 CE2)
(19 élèves en 2021/2022)
- **DARNETS :** = 21 élèves (8 CM1, 13 CM2)
(21 élèves en 2021/2022)

DEPART :

Nous tenons également à remercier notre institutrice Mme Emilie Chastagner qui, pour des raisons personnelles, quitte son poste d'institutrice à Soudeilles pour poursuivre sa carrière sur la commune de Meymac.

Le conseil municipal tient à la remercier pour ces 12 années de loyaux services, pour sa patience et ses encouragements qui ont aidé nos enfants à grandir et à s'instruire. Nous sommes également ravis d'accueillir chaleureusement sa remplaçante, Mme Marina Blazi, qui nous en sommes sûrs, assurera la relève avec brio à la rentrée prochaine.

ACTIVITES :

Trois rencontres ont été organisées dans le cadre de l'USEP : un cross, une rencontre athlétisme et un projet piéton.

Les élèves de CE1, avec la collaboration de la gendarmerie d'Egletons, ont passé leur permis piéton.

Un spectacle a été offert par la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières, « Arlequin et la clarinette de Pierrot ».

Les séances de piscine ont été annulées car celles-ci étaient programmées au second trimestre et coïncidaient avec la vague épidémique de COVID.

L'année prochaine, les séances sont programmées fin septembre de manière plus intensives soit 3 séances par semaine pendant 3 semaines.

5. Retraite

Un pot a été organisé à la mairie le 04 mars 2022 pour célébrer le départ en retraite de notre secrétaire de mairie. Autour de ce verre de l'amitié, nous lui avons renouvelé toute notre reconnaissance pour les années passées au sein de notre commune.



6. Remerciements

Nous tenons, encore une fois à remercier M. LOPEZ pour son généreux don à la commune, qui contribue à l'entretien de la stèle du camp d'internement des travailleurs juifs étrangers.

III – VIE ELECTORALE

1. Résultats des élections Présidentielles (sur Soudeilles)

Premier tour :

CANDIDATS		%	Nombre de voix
	<u>Marine Le Pen</u>	23,91%	55
	<u>Jean-Luc Mélenchon</u>	20,43%	47
	<u>Valérie Pécresse</u>	14,78%	34
	<u>Emmanuel Macron</u>	12,61%	29
	<u>Éric Zemmour</u>	11,30%	26
	<u>Jean Lassalle</u>	6,96%	16
	<u>Yannick Jadot</u>	4,35%	10
	<u>Fabien Roussel</u>	2,61%	6
	<u>Anne Hidalgo</u>	1,30%	3
	<u>Philippe Poutou</u>	0,87%	2
	<u>Nathalie Arthaud</u>	0,43%	1
	<u>Nicolas Dupont-Aignan</u>	0,43%	1

Nombre d'inscrits	283
Taux de participation	233 soit 82,04%
Taux d'abstention	51 soit 17,96%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	3 soit 1,29%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	0,00%

Second tour :

Candidats		% des voix	Voix
	<u>Marine Le Pen</u>	56,06%	111
	<u>Emmanuel Macron</u>	43,94%	87

Nombre d'inscrits	283
Taux de participation	239 soit 84,45%
Taux d'abstention	44 soit 15,55%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	26 soit 10,88%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	15 soit 6,28%



2. Résultats des élections Législatives (sur Soudeilles)

Premier tour :

Candidats	%	Nombre votes
Francis DUBOIS - LR	29.14 %	51 votes
Sandrine DEVEAUD - NUPES	28%	49 votes
Maitey POUGET - RN	17.71 %	31 votes
Annick TAYSSE - Divers gauche	10.29%	18 votes
Christophe JERRETIE - Ensemble	5.71 %	10 votes
Amélie REBIERE - Divers	4 %	7 votes
Gilles OGUINENA - Reconquête	3.43 %	6 votes
Patrick DHERSIN - Ecologiste	1.71%	3 votes
Marie-Thérèse COINAUD, Divers extrême gauche	0 %	0 vote
Yannick AMIARD, Divers extrême gauche	0 %	0 vote

Participation et abstention :

- 284 inscrits
- Participation 63.03%
- Abstention 36.97%

- Votes blancs 1.12% soit 2 inscrits
- Votes nuls 1.12% soit 2 inscrits

Second tour :

Candidats	%	Nombre de votes
Francis DUBOIS - LR	52.41 %	87 votes
Sandrine DEVEAUD - NUPES	47.59 %	79 votes

Participation et abstention :

- **284 inscrits**
- Participation 61.27%
- Abstention 38.73%
- Votes blancs 2.87% soit 5 inscrits
- Votes nuls 1.72% -soit 3 inscrits



Nous remercions tous les Soudeilloises et Soudeillois pour leur participation aux élections, mais également les différentes associations qui ont organisé les traditionnelles ventes de crêpes à chaque scrutin.



3. Résultats des élections de la Communauté de Communes de Ventadour

Aujourd'hui, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières comprend 20 communes : Champagnac La Noaille, Chaumeil, Darnets, Egletons, La Chapelle Spinasse, Lafage Sur Sombre, Lappleau, Laval Sur Luzège, Le Jardin, Marcillac La Croisille, Meyrignac l'Eglise, Montaignac Saint Hippolyte, Moustier Ventadour, Peret Bel Air, Rosiers D'Egletons, Saint Hilaire Foissac, Saint Merd De Lappleau, Saint Yrieix Le Dejalat, Sarran, Soudeilles.

Les élus Communautaires sont issus des Conseils Municipaux qui élisent plusieurs titulaires en fonction de leur tranche de population (et autant de suppléants). Ensemble, ils représentent les habitants du territoire au sein du Conseil Communautaire.

Ils élisent le Président et le Bureau Communautaire (Vice-présidents).

Lors du conseil communautaire du 29 Juillet 2022, a été élu :

-Président.: M. Charles FERRE

Les 7 Vice-Présidents ont été reconduits, avec les délégations suivantes :

M. Jean-Louis BACHELLERIE 1er Vice-Président en charge des Politiques territoriales et de la communication ;

M. Jean-Claude BESSEAU 2ème Vice-Président en charge des finances, du Développement Economique, des Ordures ménagères et Déchets Assimilés ;

M. Jean-Noël LANOIR 3ème Vice-Président en charge des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement ;

Mme Denise PEYRAT, 4ème Vice-Présidente en charge de l'enfance Jeunesse ;

M. Jean BOINET, 5ème Vice-Président en charge des affaires culturelles, patrimoniales et du tourisme ;

Mme Patricia DUBOUCHAUD, 6ème Vice-Présidente, en charge des affaires sociales, du sport et de la vie associative

M. Jean-François LAFON, 7ème Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'agriculture, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Ont été élus également conseillers communautaires :

Mr JM TAGUET: en charge du développement économique

Mr JP VALADOUR en charge des ordures ménagères

Mr D VERBRUGE en charge de la communication

Mr JF MENUET en charge de l'agriculture



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

IV - TRAVAUX

1. Voirie

La DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) n'a pas accordé la subvention demandée par la commune, pour les travaux de voirie du tronçon La Terrotte - La Besse. En début d'année, l'estimation de Corrèze Ingénierie s'élevait à plus de 35000€, et devait être subventionnée à hauteur de 35% par la DETR.

Sans ce financement, l'enveloppe restante à charge de la commune a été jugée trop importante.

En conséquence, le budget alloué aux travaux sera provisionné et les travaux reportés en 2023.



2. Rénovation thermique



L'entreprise CHEZE a réalisé la pose des huisseries.
La facture est mise au règlement, et les subventions sont en cours de versement.

3. Eclairage public

Dans la continuité des travaux engagés par la mairie dans le cadre de la réduction de consommation électrique de notre éclairage public, et pour faire face à l'augmentation des tarifs, la sobriété énergétique devient une priorité. En conséquence Le Conseil Municipal a décidé d'en modifier les plages horaires, il s'éteindra le soir à 22h pour se rallumer le matin à 7h.



4. Terrain communal

Le compromis pour l'achat d'un terrain communal a été signé le 14 juin 2022.
D'une surface de huit ha 49 a 64 ca, situé en contre bas du lieu-dit « Les Gannes », il doit être acquit pour un montant de 12530 euros, (dont 1500 euros de frais de notaire).
L'investissement est subventionné à hauteur de 35% par la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) soit un restant à charge pour la commune de 8144 euros.



5. Ecole

PLAN BIBLIOTHEQUE EDUCATION NATIONALE

Dans le cadre d'un « Plan bibliothèque » initié par l'éducation nationale, une somme de 750€ a été allouée à chacune des communes de Soudeilles et de Darnets. Cette somme servira à renouveler les livres des écoliers des deux communes respectives.
Afin de compléter le projet, l'institutrice de Soudeilles demande à la mairie de participer, si besoin, au projet, par l'achat ou l'installation de petits mobiliers nécessaires au coin lecture.
Le conseil a accédé à sa demande.

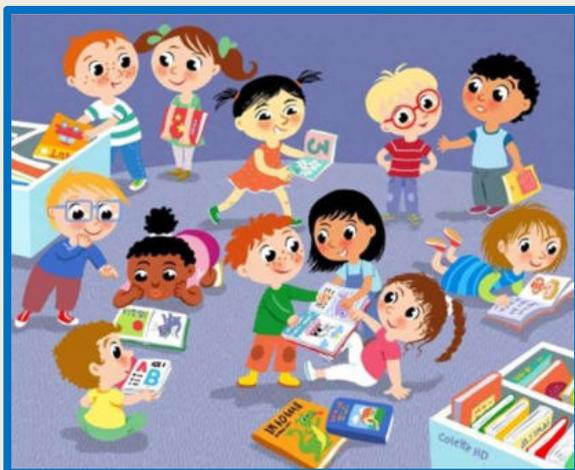


TABLEAU INTERACTIF ECOLE

La commune est toujours en attente du paiement des subventions.

V – BUDGETS

1. Comptes administratifs 2021

COMPTES ADMINISTRATIFS EAU ET ASSAINISSEMENT : CA 2021			
section de fonctionnement		section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
charges à caractère général	8 450,00 €	immobilisations en cours	16 002,00 € dotations
atténuation de produits	5 957,00 €	emprunts et dettes	virement exploitation
autres charges de gestion courante	3 044,25 €	opération ordre transfert entre sections	23 077,00 € exploitation
charges financières	2 448,00 €	solde d'exécution reporté	opération ordre transfert entre sections
charges exceptionnelles	900,00 €		10 071,00 € sections
dotations aux provisions	592,00 €		
opération ordre transfert entre sections	25 742,00 €		
amortissements			
virement investissement	18 408,00 €		
total	65 541,25 €		49 150,00 €
		reste à réaliser	amortissements
		19 470,25 €	- €
			solde d'exécution
			3 398,44 €
			49 150,00 €

COMPTES ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX : CA 2021

section de fonctionnement		section d'investissement	
Dépenses		Recettes	
Dépenses		Dépenses	
Recettes		Recettes	
charges à caractère général	108 620,00 €	produits de service	8 820,00 €
charges de personnel	129 900,00 €	impôts et taxes	112 337,00 €
atténuation de produits	4 500,00 €	dotations et participations	101 303,00 €
autres charges de gestion courante	34 249,00 €	autres produits de gestion courante	34 000,00 €
charges financières	2 775,00 €	produits exceptionnels	300,00 €
charges exceptionnelles	10 673,46 €	excédent fonction	62 071,46 €
Virement investissement	28 122,00 €	atténuation charges	2 000,00 €
opération ordre transfert entre sections	792,00 €		
dotation aux amortissements	1 200,00 €		
total	320 831,46 €		320 831,46 €
		immobilisations incorporelles	
		immobilisations corporelles	63 052,00 €
		immobilisations corporelles en cours	50 807,00 €
		excédents de fonctionnement capitalisés	18 149,46 €
		dépôts et cautionnement	2 000,00 €
		opération ordre transfert entre sections	792,00 €
		reste à réaliser	
		solde d'exécution	51 549,46 €
		virement fonctionnement	28 122,00 €
		solde d'exécution	
		total	182 736,46 €

2. Budget primitif 2022

BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT					
section de fonctionnement			section d'investissement		
Dépenses	Recettes		Dépenses		Recettes
	vente de produit (eau)		immobilisations en cours		
charges à caractère général	18 816,00 €			7 578,50 €	
atténuation de produits	6 000,00 €		emprunts et dettes	24 057,00 €	575,30 €
autres charges de gestion courante	2 500,00 €		opération ordre transfert entre sections	10 071,00 €	4 638,53 €
charges financières	776,36 €		solde d'exécution reporté	1 638,53 €	12 718 €
charges exceptionnelles	1 000,00 €		reste à réaliser	- €	25 412,71 €
dotations aux provisions et dépréciation	600,00 €				
virement à la section d'investissement	12 718,49 €				
opération ordre transfert entre sections	25 412,71 €				
total	67 823,56 €	67 823,56 €		43 345,03 €	43 345,03 €

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

section de fonctionnement		section d'investissement					
Dépenses		Recettes					
Dépenses		Dépenses					
Recettes		Recettes					
charges à caractère général	105 910,00 €	produits de service	8 320,00 €	immobilisations incorporelles		subventions investissement	26 538,36 €
charges de personnel	122 950,00 €	impôts et taxes	114 428,00 €			emprunt	
atténuation de produits	4 371,00 €	dotations et participations		immobilisations corporelles	44 586,33 €	dotation, fonds divers et réserves	5 215,75 €
autres charges de gestion courante	37 733,00 €	autres produits de gestion courante	34 000,00 €	emprunts et dettes	17 586,11 €	excédent de fonctionnement	17 830,54 €
charges financières	2 698,00 €	produits exceptionnels	300,00 €	reste à réaliser	- €	virement de la section de fonctionnement	18 766,33 €
charges exceptionnelles	7 147,07 €	résultat reporté atténuation charges	15 856,40 €	solde d'exécution	6 970,54 €	opération ordre de transfert entre sections	792,00 €
Virement investissement	18 766,33 €		22 040,00 €				
dotation provisions semi-budgétaires	1 200,00 €						
opération ordre transfert entre sections	792,00 €						
total	301 567,40 €		301 564,40 €		69 142,98 €		69 142,98 €

VI - TARIFS ET REGLEMENTATION

1. SIRTOM

La gestion des déchets sur notre territoire est gérée par La Communauté de Communes Ventadour - Egletons - Monédières (C.C.V.E.M.). Elle assure la collecte et le traitement des déchets et à ce titre, elle gère les équipements de la pré-collecte (ex : conteneurs) et de la collecte (ex : camions). Elle assure également le transfert des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés) vers des centres de traitements et/ou de valorisation.

En plus de la collecte des D.M.A., les usagers peuvent bénéficier de l'accès en déchèterie pour apporter d'autres types de déchets qui ne peuvent pas être déposés avec les D.M.A.

Objets Récupérables en Déchèterie Intercommunale (Rosiers d'Egletons)

 DÉCHETS VERTS	DECHETS VERTS : Tailles, Élagages, Tontes, Feuilles, Déchets de jardinage et potager	 BOIS	BOIS/BOIS TRAITES Planches, Agglomérés, Contreplaqués	 PAPIERS / CARTONS	 BATTERIES	 PILES ET ACCUMULATEURS	 VERRES
 BOUTEILLES PLASTIQUES	 DEEE	DEEE : Petits et Gros électroménager Matériel audio et vidéo, Outillage électrique, Matériel informatique, Ecrans		 LAMPES	 CARTOUCHES ENCRE	 MOBILIER	 MÉTAUX
 POLYSTYRÈNE	 DÉBLAIS / GRAVATS	 PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	 HUILES DE FRITURES	 HUILES DE VIDANGE	 PNEUMATIQUES	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS) Produits de bricolage de jardinage, de décoration	
 DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	 DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	 RADIOGRAPHIES	 TOUT-VENANT INCINERABLE	 TOUT-VENANT NON INCINERABLE	 ENCOMBRANTS	Forfait de 30€ gratuit sur notre commune le 1 ^{er} mardi de chaque mois	

A tarif préférentiel (50% du coût initial), des composteurs individuels (400 ou 600 litres), fournis avec un guide d'utilisation pour l'élimination des bio déchets à domicile.



La Valorisation des Déchets par le SYTTOM 19

Le SYTTOM19 c'est :

- le transport et le traitement des ordures ménagères sur le département, soit 357 communes et 281000 habitants.
- la valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) de notre territoire en matière et en énergie, après leur incinération à Rosiers d'Egletons
- la récupération des Mâchefers à partir des résidus des ordures ménagères brûlées, réutilisés par exemple à la réfection des sous-couches des routes
- l'alimentation des réseaux de chauffage et d'électricité, des cultures maraichères par la vapeur produite par l'incinération
- le traitement et l'acheminement en centre d'enfouissement des résidus produits par les fumées de l'incinération
- la valorisation des déchets issus des collectes sélectives actuelles (verre, emballage, papiers...)

Modalités de financement du Service « Ordures Ménagères » actuel

A ce jour, la collecte et le traitement des déchets sont financés via les Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) : le montant de cette redevance est fixée en fonction de la fréquence de ramassage et de la composition des foyers.

Modalités de financement du Service « Ordures Ménagères » futur

La future redevance incitative permettra à l'utilisateur d'agir sur sa facture en limitant sa production de déchets.

Ainsi la facture de l'utilisateur et le coût du service des déchets pour la collectivité ne seront pas directement diminués mais plus en capacité à être maîtrisés.



Le fait de produire moins de déchets ne garantit pas une baisse certaine des coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles, mais en tout cas cela permet de palier à la hausse des coûts d'incinération et/ou d'enfouissement). Si les tonnages d'O.M.R. sont réduits cela permettra alors une stabilisation des coûts de leur traitement.

Les raisons de la mise en place d'une nouvelle Tarification Incitative (T.I.)

Enjeux Réglementaires

-Le plan national de prévention des déchets (P.N.P.D.) vise une réduction de 15 % des déchets ménagers assimilés à l'horizon 2030.

-La Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte de 2015 fixe une réduction de moitié des déchets acheminés en centre d'enfouissement d'ici 2025 par rapport à 2010

-La loi A.G.E.C. (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) de 2020 a pour objectif, le passage en milieu rural à un maximum de 140 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) produites par habitants et par an à l'horizon 2025. A titre informatif, en 2020, 275 kg d'O.M.R. ont été produits par habitant sur le territoire de la Communauté de Communes

Enjeux Economiques

Les coûts de traitements des déchets ultimes (enfouissement et incinération) comprennent : la T.G.A.P, et les coûts de fonctionnement et d'investissement du SYTTOM .

- L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) accroît le coût de traitement et le transport des déchets

- L'augmentation des coûts facturés par le SYTTOM 19 à la collectivité

En 2022, une tonne d'ordures ménagères résiduelles coûte 114 euros à la collectivité pour être incinérée, et une tonne d'encombrants coûte 135 euros pour être acheminée dans un centre d'enfouissement.

Evolution prévisible des coûts de la TGAP, en €/tonne

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
UVE Rosiers-d'Egletons (INCINERATION)	6	11	12	13	14	15
Décharge ISDND (ENFOUISSEMENT)	17	30	40	51	58	65

Evolution prévisible des coûts du Syttom 19, en €/tonne

	2020	2021	2022	A horizon 2025
Incineration OMR	101	105	114	150
Enfouissement encombrants	112	120	135	Non connu

Enjeux environnementaux

- La réglementation cherche à appliquer le principe de pollueur-payeur : plus il y a de déchets produits, plus leurs producteurs ont à verser une contribution pour compenser l'impact environnemental de leurs déchets
- Une grande partie des déchets présents dans les containers à ordures ménagères sont valorisables (emballages recyclables et bio déchets notamment). La tarification incitative vise à favoriser le tri des emballages et le compostage des bio déchets en parallèle à la baisse d'O.M.R.
- Les déchets recyclables peuvent en effet être transformés en de nouveaux biens à partir de la matière dont ils sont faits, ce qui consomme moins de ressources que la destruction de ces déchets et l'utilisation de matériaux complémentaires dans la fabrication d'objets neufs

Eclaircissements sur le dispositif de tarification incitative à venir

Définition : La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (R.E.O.M.I.) est un mode de financement du service public de gestion des déchets, facturé auprès des usagers du service (particuliers comme professionnels). Cette forme de tarification incitative a été initiée par les lois Grenelle de 2010.

Avantages et inconvénients de la R.E.O.M. actuelle et de la future R.E.O.M.I.

La particularité est que le montant de cette redevance est calculée par rapport aux nombres de levées du bac : ainsi l'utilisateur devient acteur de sa production de déchets dans la mesure où sa participation dépend de l'utilisation du service.

Dans tous les cas, seule la collecte des ordures ménagères résiduelles est comptabilisée en R.E.O.M.I.

L'utilisation des points d'apports volontaires (sauf colonnes O.M.R.) sera illimitée.

A noter que le tri sélectif sera facilité avec l'extension des consignes de tri, opérationnelle sur le territoire dès 2023.

En terme de facturation, le R.E.O.M.I. se compose de deux parties :

- une part fixe correspondant à un abonnement du service, comprenant un nombre donné de levées de bac (le poids du bac à la levée n'est pas pris en compte). La part fixe comprend une sous-partie identique pour tous les foyers, et une autre sous-partie dépendant du volume du bac (qui lui-même est lié à la composition du foyer).
- une part variable comprenant les levées supplémentaires, facturées unitairement.

Pour résumer, la redevance est un mode de financement du service public de collecte et de traitement des déchets basé sur son utilisation réelle.

Equipements de pré-collecte à venir avec la R.E.O.M.I.

Des bacs individuels à serrure pour les ordures ménagères résiduelles (O.M.R.), avec plusieurs litrages possibles en fonction de la composition des foyers. Ces bacs seront équipés de puces électroniques, qui seront scannées par le camion de ramassage au moment de leur collecte :

- 120 litres pour 1 à 2 personnes
- 180 litres pour 3 à 4 personnes
- 240 litres pour 5 à 6 personnes
- 360 litres au-delà de 7 personnes

Des colonnes à tambour pour le O.M.R., en fonction de la catégorie d'utilisateur : l'accès à ces contenants se fait via un badge électronique, qui permet l'ouverture du tambour et qui comptabilise le nombre total d'ouverture pour la facturation. Les O.M.R. doivent y être déposées en sacs fermés.

Les modes de collecte à venir avec la R.E.O.M.I.

- Le porte à porte :

Lorsqu'un bac est présenté devant un foyer, sa puce est scannée par le camion de ramassage et la levée est comptabilisée par le service ordures ménagères. Le nombre de levées total dans l'année sera ensuite facturé à l'utilisateur du bac. A noter qu'à partir du moment où un bac est présenté, il est collecté dans tout les cas, même s'il n'est pas plein. Sous réserve que l'utilisateur se soit acquitté de sa redevance.

En théorie, avec ce système, ne sont plus collectables : les bacs d'O.M.R. non pucés, les sacs d'O.M.R. déposés à côté des contenants, ou encore les bacs d'O.M.R. qui débordent.

-Les points de collecte :

Lorsque la benne ne peut pas passer devant un domicile (par manque de place ou pour des raisons de sécurité), les usagers peuvent déplacer leurs bacs individuels sur un point de présentation défini et le rentrer à leur domicile après collecte.

-Les points de regroupements ;

Lorsque la benne ne peut pas passer devant un domicile, les usagers laissent leurs bacs à domicile pour être collectés quand ils le souhaitent (Système Visuel d'Identification des bacs à collecter) chapeau...)

-Les Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) :

Il s'agit de colonne, certaines dotées de tambours (pour les O.M.R.)

Les usagers doivent se déplacer depuis leur domicile pour y déposer leurs déchets : le contenu de la colonne est ensuite récupéré par un camion grue

Effets attendus par la mise en place de la R.E.O.M.I.

- Une baisse de la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire, à hauteur de 40 % : cela amènerait à un passage de 275 kg par habitant et par an à 165 kg par habitant et par an, à échéance 2025.

- Une augmentation de la collecte sélective pour les emballages, verres et papiers : la C.C.V.E.M. serait alors plus proche des moyennes nationales de performance des collectivités.

- Une possibilité de diminution du taux de présentation des bacs, rendant possible une baisse de la fréquence de leur collecte par le service.

Comment réduire la production d'ordures ménagères



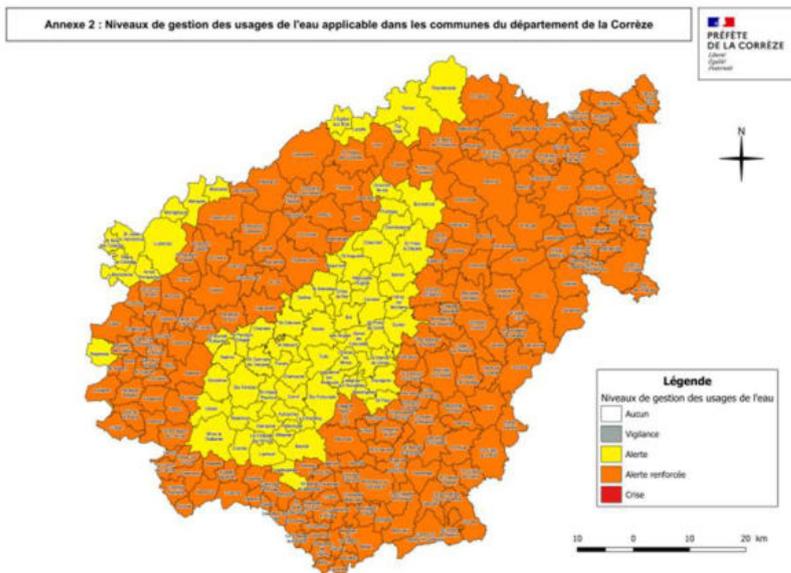
La réduction d'ordures ménagères produites est envisageable grâce à l'application de ces 5 principes :

- Refuser : en agissant sur les modes de consommation en amont, il est possible d'éviter un grand nombre de déchets (stop pub, refus des emballages à usage unique, lutte contre le gaspillage alimentaire)
- Réduire : en faisant des courses en vrac, ou en évitant les produits avec suremballages, cela réduit directement notre production de déchets
- Réutiliser : en réparant ou en donnant des vieux outils ou objets, on peut faire un nouvel usage, une solution pour allonger leur cycle de vie au lieu de les déposer en déchèterie
- Composter : les bio déchets sont des catégories de déchets biodégradables (épluchures, certains déchets de jardin...) dont il est possible de tirer un fertilisant grâce au processus de compostage
- Trier : les déchets sont triés en fonction des consignes de tri en vigueur



2. Sécheresse

Depuis le 22 juillet le département de la Corrèze est en état d'alerte quant à la consommation d'eau. Ci-joint les mesures accompagnant le décret ainsi que quelques conseils pour économiser l'eau.



USAGE	ALERTE	ALERTE	CRISE
Arrosage des jardins potagers	Interdit de 10h à 18h	Interdit de 8h à 20h	Interdit
Arrosage des pelouses, espaces verts, bandes fleuries, jardins d'agrément, balconnières, jardinières de fleurs	Interdit de 10h à 18h	Interdit	Interdit
Remplissage des piscines privées	Remplissage interdit des piscines individuelles hors première mise en eau des bassins existants et hors remise à niveau des piscines existantes	Interdit	Interdit
Lavage des véhicules	Interdit sauf dans les stations professionnelles	Interdit sauf dans les stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau ou de lavage haute pression	Interdit sauf dans les stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau ou de lavage haute pression
Lavage et nettoyage des façades, terrasses, surfaces imperméabilisées, murs, escaliers et toitures	Interdit sauf situation d'urgence justifiée notamment pour un souci de salubrité publique et pour des raisons sanitaires	Interdit sauf situation d'urgence justifiée notamment pour un souci de salubrité publique et pour des raisons sanitaires	Interdit sauf situation d'urgence justifiée notamment pour un souci de salubrité publique et pour des raisons sanitaires
Manœuvre de vannes des barrages, remplissage et vidange des plans d'eau	Interdit à l'exception des centrales et micro centrales hydroélectriques autorisées ou disposant d'un droit "fondé en titre" implantées sur des cours d'eau non domaniaux qui peuvent continuer à fonctionner dans le cadre du strict respect de leur règlement d'eau	Interdit à l'exception des centrales et micro centrales hydroélectriques autorisées ou disposant d'un droit "fondé en titre" implantées sur des cours d'eau non domaniaux qui peuvent continuer à fonctionner dans le cadre du strict respect de leur règlement d'eau	Interdit
Pêche	Autorisée	Autorisée	Interdite dans l'ensemble des cours d'eau classés en 1 ^{ère} catégorie
Randonnées pédestres aquatiques	Autorisées	Interdites dans l'ensemble des cours d'eau classés en 1 ^{ère} catégorie	Interdites dans l'ensemble des cours d'eau classés en 1 ^{ère} catégorie

- Utiliser une chasse d'eau à double touche ou mettre une bouteille remplie d'eau ou de sable dans la chasse d'eau

- Préférer les douches aux bains
- Couper l'eau pendant que vous vous savonnez ou vous lavez les dents ou vous rasez
- Utiliser un verre pour se rincer la bouche
- Utiliser un pommeau de douche économique ou un aérateur thermostatique

Laver sa voiture en station

Lavage d'une voiture :
environ 200 litres

Chasse d'eau
6 à 20 litres

Salle de bain
Toilette au lavabo : 5 à 15 litres
Douche : 60 à 80 litres
Bain : 150 à 200 litres
Lave-linge : 70 à 120 litres

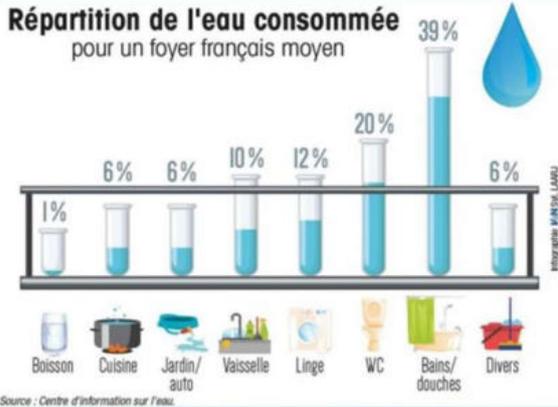
Et bien sûr pensez à réparer les fuites !!!

Arrosage des pelouses :
17 litres par m²

Cuisine
Eau pour la cuisine : 5 à 8 litres
Vaisselle à la main : 8 à 20 litres
Lave vaisselle : 25 à 40 litres

- Utiliser un récupérateur d'eau de pluie
- Pailler, arroser tôt matin et tard le soir
- Penser à biner
- Mettre la piscine en hivernage, ne pas changer l'eau

- Récupérer l'eau de lavage des légumes, les eaux de cuissons pour arroser le potager
- Bien remplir les appareils ménagers avant de les faire tourner
- Privilégier les modes ECO
- Pour la vaisselle à la main, remplir l'évier plutôt que laisser le robinet couler



2. Usage du Feu

Vous trouverez ci-dessous la réglementation sur l'usage du feu :

ACTIVITES	PERIODE VERTE Du 01 octobre au 14 Février du 01 au 30 Juin	PERIODE ORANGE Du 15 Février au 31 Mai Du 01 Juillet au 30 Septembre	PERIODE ROUGE Sur arrêté préfectoral
Brûlage des résidus végétaux (hors enclos d'habitation)*			
Travaux générateurs de risques de feu		si présence de dispositifs appropriés (extincteurs ...) 	
Brûlage de végétaux sur pied, écobuage	 sauf désherbage thermique	 sauf désherbage thermique	 sauf désherbage thermique
Brûlage de végétaux on bois de construction au titre de la prophylaxie	 exclusivement par des professionnels	 exclusivement par des professionnels	 exclusivement par des professionnels
Feux d'artifices Feux festifs traditionnels	 sauf dérogation accordée par le maire	 sauf dérogation accordée par le maire	 sauf dérogation accordée par le maire
Tous appareils de cuisson mobiles avec flammes, feux de campement	 à une distance minimale de 30m des zones boisées	 dans les enclos d'habitations régulièrement entretenus et à 30m des zones boisées sur dérogation	 uniquement dans les enclos d'habitations régulièrement entretenus
Lâcher des lanternes volantes			
Jeter des allumettes, cigarettes ou autres matières incandescentes pas complètement éteintes			
Brûler à l'air libre, tout type de produits manufacturés et matières tels que palettes, produits pétrochimiques, câbles, cartons, papiers			
De brûler des déchets ménagers et ou des déchets verts, y compris dans des incinérateurs individuels			



S'il est autorisé, au titre de dispositions particulières, le brûlage des déchets verts ne doit être pratiqué que dans les conditions suivantes :

- les végétaux doivent être secs ;
- le foyer doit être situé à 50 mètres minimum de tout point sensible (habitations, bâtiments, voirie, conduites de gaz)
- le sol doit être mis à nu autour des tas sur une largeur de 10 mètres minimum pour les tas inférieurs ou égaux à trois mètres de hauteur et de diamètre, 30 mètres pour les tas supérieurs
- les moyens adaptés de lutte contre l'incendie doivent être disponibles à proximité durant toute la durée du brûlage
- la vitesse du vent doit être compatible avec l'allumage du foyer ;
- le feu doit être allumé à partir de 10h et toutes flammes éteintes avant 16h30.

5. Tarifs cantine

Les repas de la cantine scolaire, facturés par le Lycée Caraminot, a augmenté de 10cts (3€55 au lieu de 3€45).

La commune prend en charge une partie du coût des repas des enfants à hauteur de 80cts.

Cette aide est renouvelée à l'équivalent pour la rentrée 2022/2023, ce qui porte le tarif de la cantine à compter du 01 septembre 2022 à :

2€85 pour les enfants
3€55 pour les adultes



VII - TOURISME

1. Les mystères de l'art



Vous souvenez-vous du tournage réalisé par la société MARA Film, pour la chaîne France 3, du 24 juillet 2021, dans le cadre de son émission « Les mystères de l'Art ?

Le reportage nous raconte l'intrigante histoire du buste de Saint Martin qui s'est déroulée au cœur de notre bourg et de son église.

L'émission a été diffusée le 28 juillet 2022. vous pouvez la revoir en replay sur le site de France 3:
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/decouvrez-les-mysteres-de-l-art-aux-quatre-coins-de-la-nouvelle-aquitaine>

VIII . MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1. Association du Puy de la Tourte

L'amicale du Puy de la Tourte (1^{er} semestre 2022)

C'est après 2 années d'absence liées à l'actualité « covid » que nous avons le plaisir de reprendre nos activités pour l'année 2022. Nous vous présentons, celles-ci dans ce bulletin.

Assemblée générale et galettes des rois le 13 janvier 2022

L'assemblée générale a permis de faire le bilan des années précédentes. Madame ESTAGER, présidente de l'Amicale, a présenté les vœux du bureau pour une bonne et heureuse année 2022 à toutes et à tous.

Après-midi récréative le 16 mars 2022

Comme chaque année, c'est un moment de détente et d'échanges autour de jeux de cartes et d'un goûter ...

Sortie spectacle à Périgueux le 21 avril 2022

Cette sortie a permis à nos adhérents participants d'assister à une comédie musicale « y'a de la joie ». Le thème évoquait une histoire d'émotion et d'humour dans l'univers de la France sous l'occupation. Cette comédie reprenait les grands standards de la chanson française.

Séjour en Puisaye les 23 et 24 juin 2022



Depuis longtemps maintenant, les adhérents du Puy de la Tourte de SOUDEILLES et ceux de la Darnetziennne de DARNETZ se retrouvent pour partager le plaisir d'un voyage en commun. Le choix s'est porté sur un séjour de 2 jours en Puisaye. Nous avons visité le château médiéval de Guédelon qui est toujours en construction. Nous avons ensuite rejoint le pont canal de Briare qui coule au-dessus de la Loire. C'est en visitant le musée de la Mosaïque, puis la ville de Briare en petit train et sur les canaux que nous avons terminé ce séjour en Puisaye.

et pour le 2^{ème} semestre 2022 ...

15 septembre 2022 : sortie découverte des fermes du moyen-âge en Xaintrie
9 octobre 2022 : la poule au gibier de l'Amicale à la salle des fêtes de SOUDEILLES
En décembre 2022 : Repas de Noël

2. Association du Foyer Rural

Non parvenu

3. Association de la Chasse

Non parvenu



DON DE SANG
Sur RDV : dondesang.efs.sante.fr

EGLETONS
Château Robert - Rue de Soudeilles
MERCREDI 17 AOÛT
14H30 - 19H